



Parce que l'amour doit primer

**A' (lisez « a prime »)**

Parce que Moi sans Toi je ne suis rien et que toi et moi sommes plus forts, nous allons réinventer un monde meilleur, renaissions de nouveau, soyons des A' !

## **SOMMAIRE**

**I- AVANT PROPOS**

**II- LA PRESENTATION**

### **III- LES STATUTS**

**A- TITRE - OBJET – DUREE – SIEGE SOCIAL**

**B- L'ORGANISATIONS ET LE FONCTIONNEMENT DE A'**

**C- LES MEMBRES CHARGES DE LA DIRECTION DE A' ET LEURS POUVOIRS**

**D- LE PRIX MAXIMUM DES RETRIBUTIONS AU SEIN DE A'**

**E- LES CONDITIONS D'ADMISSION ET DE RADIATION DE SES MEMBRES**

**F- CONDITIONS DE MODIFICATION DES STATUTS ET DE LA DISSOLUTION DE A'**

**G- LES REGLES DE DEVOLUTION DES BIENS EN CAS DE DISSOLUTIONS VOLONTAIRES, STATUTAIRE, PRONONCEE EN JUSTICE, OU PAR DECRET**

**H- L'HYMNE**

### **LES PLANS D'ACTION (en annexe)**

#### **I- AVANT PROPOS**

Les enfants maltraités et/ou abandonnés, les violences conjugales, le racisme, la marginalisation Les guerres, les bagarres, la division, la misère, la famine, l'exclusion, , le viol, les assassinats, les agressions, les braquages, le vol, les pillages, les femmes battues, les enlèvements, les sacrifices ou trafic humains pour des rituels ou aux fins médicales, les discriminations négatives, ... ( ces horreurs,

ces abominations cruautés ) n'auraient pas eu lieu si l'AMOUR était notre partage et le partage notre AMOUR !

Ma question est : où est passé l'Amour ? Et pourtant, des promoteurs de l'AMOUR DU PROCHAIN ne manquent pas : les religions se créent, les sectes aussi, les clubs d'amis, les fraternités, ... et pourtant ! Et pourtant les faits divers de notre quotidien font état d'un déficit criard d'amour dans nos cœurs. Les églises poussent de partout comme des champions, les mosquées aussi ; prises d'assaut aux heures de prières, prônant l'AMOUR et l'ALTRUISME !

Bref, pour ma part, la véritable religion, c'est l'AMOUR ; le résumé des deux plus populaires livres saints (la Bible et le Coran) est l'AMOUR, car quand on aime, on ne blesse pas, sinon on demande pardon au plus vite, lorsqu' on aime on ne tue pas ; lorsqu' on aime, on ne calomnie pas, lorsqu' on aime, on ne jalouse pas, mais on s'inspire de l'autre pour être comme lui, sinon mieux. Quand on aime, on voit son prochain comme soi-même et on le traite comme tel. Le dépassement de soi c'est ce que nous devons développer en tant que membre de A prime. Alors peu importe votre **obéissance** religieuse, vos opinions politiques, notre dénominateur commun en tant que A prime est : l'Amour et le dépassement de soi pour un monde meilleur.

Chaque seconde, quelque part dans le monde, peut-être même juste à côté de toi, une personne est victime. Mieux, toi qui me lies, tu caches peut-être sous ta belle apparence une douleur qui te ronge ou une frustration. Mais tu sais : la possibilité n'aura de sens que si tu le désires ; et ce désir n'est perceptible que par tes actes qui se résument en : l'AMOUR et le partage ! Le changement est possible si tu le veux, et s'ouvrir au monde peut bien des fois nous soulager de nos peines et nous libérer de cette prison virtuelle qu'est notre psychologie, nos douleurs, peurs et hantises ....

Ainsi, AIDER ou SE FAIRE AIDER, est le mot d'ordre chez A prime !

N'attends pas que les autres commencent. Dès à présent, rejoint le mouvement des A' et sois un militant pour l'Amour. Le temps ne nous appartient pas et tu ne sais pas ce qu'un jour peut enfanter ; surtout que ça n'arrive pas qu'aux autres !

Mon rêve en tant que fondatrice de A' est d'apporter ma pierre à l'édifice à la construction d'un monde meilleur. Etant consciente du fait que je ne pas suffisamment nantis, pour pouvoir toute seule aider ceux qui sont réellement

dans le besoin, ceci ne m'a quand même pas freinée dans mon élan à vouloir faire un geste. Vu qu'en fusionnant nos efforts, nous pouvons poser de grands actes, j'ai pris sur moi d'initier ce groupement et de galvaniser des personnes autour d'un idéal : la chose humanitaire.

L'atmosphère dans laquelle j'ai été élevé m'a emmené à comprendre qu'on n'a pas forcément besoin d'être riche pour aider son prochain. Même si rien n'est gratuit dans ce monde, il y a des éléments qui peuvent nous aider à arriver à nos fins, sans dépenser de l'argent, mais plutôt de l'énergie, je dirai même beaucoup d'énergie : l'esprit rassembleur, l'influence de la masse, la synergie d'un réseau, la popularité, les actions d'intérêt commun, les privilèges, le sens du contact, le carnet d'adresses ...

J'ai foi en ce que lorsqu'une cause est noble, il y a encore dans ce monde des personnes de bonne foi, sensibles à la cause humaine, qui considèrent l'être humain indépendamment de son rang social, et respectent les valeurs de la vie, qui forcément voudront se joindre à la construction d'une telle œuvre humanitaire. Prenons exemple sur les fourmis et leur termitière et vous comprendrez ma philosophie du poids du nombre et des efforts conjugués. C'est tout là ma motivation !

Ainsi, je vous exhorte à retenir par cœur cette citation qui est la nôtre : « parce que moi sans toi je ne suis rien et que toi et moi sommes plus forts, nous allons réinventer un monde meilleur. Renaissons de nouveau, soyons des A' ! »

LA FONDATRICE

Adjo Emma Béatrice Akou N'GUESSAN

## II- LA PRESENTATION

Né dans le souci de promouvoir certaines valeurs notamment, l'AMOUR, le partage, l'altruisme, la générosité, l'espoir, la persévérance, l'entraide; profondes valeurs que nous prônons, au point de ne pouvoir restreindre A prime à un simple courant de pensée : il s'agit d'un style de vie (basé sur une chaîne de

solidarité), qui est soutenu par une idéologie : l'Amour et le dépassement de soi en vu d'un monde meilleur !

Cependant, tenant compte de la réalité juridique du territoire ivoirien, terre de naissance de A prime, il était indispensable, non seulement pour le sérieux, mais aussi pour l'importance que nous accordons à ce groupement de personnes physiques, que nous déclinions notre identité conformément au droit positif. Ainsi, A' est un groupement sans but lucratif non personnalisé : une association non déclarée. En tant que telle, bien que constituant une réalité communautaire, A prime en tant qu'Association non déclarée n'a pas d'existence légale ; d'où l'expression « un style de vie » pour qualifier l'esprit de ce groupement.

Ici, c'est du volontariat et il est formellement interdit de lever des fonds au bénéfice de l'entité A prime. Tout ce qui doit être fait, doit se faire avec l'élan du cœur et une véritable envie d'apporter un plus à l'humanité. Il s'agit donc d'un engagement sincère et sans contrainte.

Chez les A prime, ce qui compte est la masse, le poids d'un grand nombre de personne acquise à la cause de l'humanité et qui d'un même élan, élève la voix pour porter le plus loin possible, secours et assistance pour qui en a urgemment besoin !

Toutefois, il est admis et même vivement souhaité, qu'un A prime fasse des libéralités aux nécessiteux ; lesquels libéralités peuvent se traduire de diverse manière : artistique, matériel, financière, ... bref, tout ce qui peu faire du bien au corps et soulager le morale !

Chez nous les A prime, de la manière dont nous portons à la connaissance du publique les cas de SOS, c'est de cette même manière que nous divulguons via la plateforme des adhérents les noms des donateurs et de leurs dons ; sauf si le donateur fait de l'anonymat la condition de son action. Un point d'honneur est donc mis sur la publication des actions qui y sont menées ; car chez les A prime, tout ce qui est bon mérite d'être connu de tous et mis au grand jour !

Il importe de préciser que A prime n'a pas de personnalité morale et donc pas de personnalité juridique (jusqu'au jour de sa déclaration) ce qui implique : absence de droits acquis et impossibilité de se comporter comme une personne morale (ester en justice, revendiquer un quelconque droit ... ).

Les biens appartenant ou acquis par A' resteront la propriété commune de tous les membres et non la propriété de l'Association. (Les badges, les polos, les carnets d'adhésion). Par conséquent le régime juridique applicable à ces biens sera celui de l'indivision.

Par ailleurs, le local tenant lieu de siège de A prime, le financement des plateformes d'interaction entre adhérent et tout autre commodités servant au bon déroulement des activités de A prime est un apport personnel de sa fondatrice. Ceci représente pour elle, la matérialisation de son engagement pour avoir fait naître cette chaine de solidarité, constitué de volontaires et bénévoles, œuvrant dans l'humanitaire.

Par conséquent, la fondatrice devra répondre des charges engendrées par l'exploitation qui s'y fera. Il en sera ainsi tant que l'Association sera non personnalisée, et ce, conformément à la législation en vigueur en Côte d'Ivoire ; à moins qu'une personne décide de son propre gré de la soutenir dans cet engagement humanitaire.

C'est sa croix qu'elle devra porter pour vouloir à tout prix contribuer un tant soit peu à apporter du bien être dans un monde où tout fonctionne avec de l'argent.

Toutefois, notre vision serait que dans les années à venir, nous puissions passer au stade d'Association déclarée.

### **III- LES STATUTS**

#### **A- TITRE - OBJET – DUREE – SIEGE SOCIAL**

**TITRE** : A' (Lisez A prime), le A désigne l'Amour et le prime, la priorité de l'Amour sous toutes ses formes positives

**OBJET** : mettre à exécution des plans d'actions caritatives en faveur des nécessiteux d'une part ; divulguer au maximum les cas de SOS en vue t'aide, et d'autre part l'organisation de récolte de fonds d'aide au financement de petits projets communautaires et individuels; le dernier point concernant exclusivement les femmes battantes du secteur informel. Aussi avons nous pour troisième et dernier objet, le rôle de dénonciateur d'abus de tout genre, de cas alarmant, de fait soulevant la clameur publique, ou tous autres faits nécessitant un appel SOS ou méritant d'être connu par tous et dans l'intérêt de tous.

**DUREE** : A' est une association à durée indéterminée

**SIEGE SOCIAL** : le siège de la C.L.C.I.

## **B- L'ORGANISATIONS ET LE FONCTIONNEMENT DE A'**

A' est organisé en deux sections, avec chacun ses propres attributs et mode de fonctionnement. Nous distinguons la section CAS SOCIAL & ACTION SOCIALE, et la section d' d'AIDE AU DEVELOPPEMENT PERSONNELLE ET LOCAL.

### **(LES MISSIONS)**

Nos missions ou nos plans d'action s'articulent autour de deux (2) axes : l'axe des cas sociaux et d'actions sociales à mener d'une part et l'axe d'aide au développement d'autre part.

Pour ce qui est des actions sociales, la matérialisation de cette volonté se fera à travers des dons. En effet, chaque trois (3) mois à une date définie, les membres du mouvement A' se réuniront à un endroit convenu, avec leurs dons. Nos destinations seront, les centres hospitaliers, les orphelinats, les pouponnières, les prisons, les villages typiques (SOS, des lépreux, ...), des écoles des sourds, l'institut des aveugles, ... A ces différents endroits nous irons faire des dons, chaque membre selon l'élan de son cœur.

Notre force résidera dans l'action collective, dans le fait que nous soyons nombreux.

A cet effet, deux (2) représentants en chef du mouvement A' (élu par les membres A', pour deux années calendaire) devront être élus dans chacune des régions de la Cote d'Ivoire.

Un commissaire de police (désigné par le président de l'Association du mouvement A') lui-même membre des A' devra avoir pour mission principale de sécuriser tous nos déplacements pour les dons.

Pour ce qui est des cas sociaux, nous ventilerons des cas sociaux avérés après contrôle et libre à chacun d'aider.

## **C- LES MEMBRES CHARGES DE LA DIRECTION DE A' ET LEURS POUVOIRS**

### **LES ORGANES DE GESTION ET DE CENTRALISATION DE L'INFORMATION (Les membres d'honneur)**

- 1- La fondatrice A'
- 2- Le président (élu)
- 3- Le secrétaire général (désigné par la fondatrice et le président)
- 4- Le courtier (désigné par le Président sur avis de la Fondatrice)
- 5- Un Responsable de la communication (élu)
- 6- Un commissaire de police (désigné par le Président sur avis de la Fondatrice)
- 7- Un Huissier de Justice (désigné par le Président sur avis de la Fondatrice)
- 8- Un gestionnaire de projet (désigné par le Président sur avis de la Fondatrice)
- 9- Un responsable de la trésorerie et des finances (diplômé et/ou expert, désigné par le Président sur avis de la Fondatrice)
- 10- Deux représentants en chef du mouvement A' dans chacune des régions du pays et leur suppléant (élu)

**PS : C'EST DU VOLONTARIAT ET AUCUNE RETRIBUTION N'EST FAITE SI CE N'EST LA SATISFACTION DE PARTAGER LE BONHEUR ET LA BONNE HUMEUR. CEPENDANT, LE COURTIER ET LE RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION RECEVRONT UNE PRIME DE TRANSPORT MENSUELLE.**

## **LE MODE DE GESTION D'INFORMATIONS & D'ECHANGE ENTRE LES MEMBRES**

### **1- LE SIEGE**

Le siège étant celui de la C.L.C.I. est occupé par un secrétaire général titulaire du diplôme Actions humanitaire ou diplômes connexes (aidé dans ses tâches par le courtier et le responsable de la communication), chargé de centraliser les informations et gérer les adhésions, veiller au respect des droits acquis par les adhérents (polo, carte membre, carnet d'adhésion et journal) organiser les rendez-vous pour faire les dons.

### **2- UNE LIGNE TELEPHONIQUE AVEC WHATSAPP**

Le secrétaire général est joignable au : (+225) 25 22 00 97 92

### **3- UN E. MAIL**

Cet E-mail sera géré par le secrétaire général

### **4- UN JOURNAL**

Un trimestriel qui comporte quatre (4) grands axes : les nouveaux adhérents + le rapport des donations + un CR d'activité + SOS je dénonce avec preuves. Ce journal est l'affaire du Responsable de la communication.

### **5- PAGE FACEBOOK**

Une page du réseau social Facebook sera ouverte à cet effet et administrer par le Responsable de la communication

## **6- UNE APPLICATION MOBILE**

Une priorité dans ce projet pour le partage d'information

### **D- LE PRIX MAXIMUM DES RETRIBUTIONS AU SEIN DE A'**

### **E- LES CONDITIONS D'ADHESION ET DE RADIATION DE SES MEMBRES**

#### **LES CONDITIONS D'ADHESION**

CONDITIONS D'ADHESION	
0-	Téléphoner ou rendez-vous au siège de l'Association, pour vous assurer de la procédure à s Bureau A' : ..... Contacts : (+225) 07540043 Page facebook : E. mail :
1-	L'acquisition d'une carte membre personnelle et permanente (Envoie par E. mail ou physiquement) Il vous suffit d'apporter une copie de l'une de vos pièces d'identification et d'une photo numérique
2-	L'acquisition d'un polo à l'effigie du mouvement

3-	L'acquisition du carnet d'adhésion et d'action
<p>PS : Avec 10 000 F CFA vous obtenez toutes vos acquisitions en tant qu'adhérent (carte membre/ polo/ carnet)</p> <p>Si vous ne pouvez-vous pas vous déplacer pour vos acquisitions, un courtier (élu par les membres A', pour deux années calendaire) pourra le faire à vos propres frais.</p> <p style="text-align: center;">Aucune cotisation n'est exigée dans cette Association ! Il s'agit de volontariat.</p> <p>Il est formellement interdit d'imposer des cotisations à quelque titre que ce soit aux membres de l'Association A'. Même les dons sont faits selon l'élan du cœur, plus il y a de donateurs, plus les dons deviennent beaucoup et importants. Il n'y a que la location des cars, pour se rendre aux endroits où seront effectués les dons, qui sera payante par versement d'une somme forfaitaire au titre de frais de transport individuel, somme prédéfinie pendant l'organisation en accord avec une compagnie de transport.</p>	

## LE DEROULEMENT DES ELECTIONS DES MEMBRES D'HONNEUR

- 1- Les postes en compétition sont : La Présidence, Le Responsable de la communication, le Responsable de la trésorerie et des finances, Le Gestionnaire des projets et les représentants en chef de chaque région du pays
- 2- Envoyer via e-mail votre CV + vos motivations + une photo qui servira à confectionner l'affiche officielle de votre candidature
- 3- Votre candidature est postée sur tous les supports de communication de l'Association (page Facebook, Journal, application mobile)
- 4- La campagne électorale démarre dès l'annonce d'ouverture des campagnes et dure un mois.
- 5- Les votes se font en ligne, au vu et au su de tous les membres, sous la supervision de l'huissier de justice
- 6- La proclamation des résultats est le fait du secrétaire général.
- 7- Les personnes élues, le sont pour une période de deux (2) années calendaires. sachant que les premières élections débiteront à une date proclamée et que les présentations des candidatures sont ouvertes dès le mois de ...

## **F- CONDITIONS DE MODIFICATION DES STATUTS ET DE LA DISSOLUTION DE A'**

Se feront lors d'une Assemblée Générale sur saisie d'un des membres du bureau.

## **G- LES REGLES DE DEVOLUTION DES BIENS EN CAS DE DISSOLUTIONS VOLONTAIRES, STATUTAIRE, PRONONCEE EN JUSTICE, OU PAR DECRET**

Il importe de préciser que A prime n'a pas de personnalité morale et donc pas de personnalité juridique (jusqu'au jour de sa déclaration) ce qui implique : absence de droits acquis et impossibilité de se comporter comme une personne morale (ester en justice, revendiquer un quelconque droit ... ).

Les biens appartenant ou acquis par A' resteront la propriété commune de tous les membres et non la propriété de l'Association. (Les badges, les polos, les carnets d'adhésion). Par conséquent le régime juridique applicable à ces biens sera celui de l'indivision.

Par ailleurs, le local tenant lieu de siège de A prime, le financement des plateformes d'interaction entre adhérent et tout autre commodités servant au bon déroulement des activités de A prime est un apport personnel de sa fondatrice. Ceci représente pour elle, la matérialisation de son engagement pour avoir fait naître cette chaîne de solidarité, constitué de volontaires et bénévoles, œuvrant dans l'humanitaire.

Par conséquent, la fondatrice devra répondre des charges engendrées par l'exploitation qui s'y fera. Il en sera ainsi tant que l'Association sera non personnalisée, et ce, conformément à la législation en vigueur en Côte d'Ivoire ; à moins qu'une personne décide de son propre gré de la soutenir dans cet engagement humanitaire.

C'est sa croix qu'elle devra porter pour vouloir à tout prix contribuer un tant soit peu à apporter du bien être dans un monde où tout fonctionne avec de l'argent. Toutefois, notre vision serait que dans les années à venir, nous puissions passer au stade d'Association déclarée.

## H- L'HYMNE

<u>COUPLE 1</u>	<u>COUPLE 2</u>
1- Là où il y a la haine, que je mette de l'amour	1- Regarde cet orphelin, ça aurait pu être toi
2- Là où il y a l'offense, que je mette le pardon	2- Regarde cette femme violée, ta sœur, ta femme ta mère
3- Là où il y a la discorde, que je mette l'union	3- Regarde ces vies déchirées, ces droits écorchés, bafoués dans leur dignité
4- Là où il y a l'erreur, que je mette la vérité	4- Regarde comme il a faim / regarde comme il a soif / plus de toit pour dormir, et ce froid qui l'envahi
5- Là où il ya le doute, que je mette la foi	5- Regarde comme difficile est sa réalité ! Que fais-tu pour changer ça !
6- Là où il y a le désespoir, que je mette l'espérance	6- il souffre dans leur chair ! Et comment peux-tu rester insensible !
7- Là où il y a les ténèbres, que je mette la lumière	7- Ou est passé l'Amour !
8- Là où il y a la tristesse, que je mette la joie !	8- Allons dépassons nos clichés et clivage, allons sauver le monde
9- Je suis des A' !	9- Je suis des A'

## A' (A prime)

L'hymne chantés

Aaaah A prime, parce que l'amour doit primer !

A' prime, Amour en premier

A' prime, militant de l'Amour

A' prime, pour un monde meilleur !

Parce que Moi sans Toi je ne suis rien et que toi et moi sommes plus forts, nous allons réinventer un monde meilleur, renaissions de nouveau,

soyons des A'

## EN ANNEXE LES PLANS D' ACTIONS DE A PRIME

FIN. /